

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/VI-02

AVENIR ENTREPRISE

Depuis 1986, le Conseil Général a développé une politique économique d'aides en faveur de porteurs de projets. L'ensemble de ce dispositif a été regroupé au sein du F.D.I.E. (fonds départemental d'intervention économique).

Au fil du temps, cette politique a permis de soutenir 255 dossiers d'implantation ou de développement d'entreprises industrielles, artisanales ou commerciales. Cela a représenté la construction de quelques 266 000 m² de bâtiments pour un volume d'investissement de 102 millions d'euros. 8 540 emplois ont ainsi été créés ou maintenus, pour un montant de subvention départementale sur cette période de près de 7 millions d'euros.

Pour compléter le dispositif du F.D.I.E., il faut rajouter les études de faisabilité, la création ou l'aménagement de zones d'activités ainsi que l'appel à projet « Midi Pyrénées Numérique ».

C'est donc, au total, **421 dossiers** représentant quelques **9 565 650 d'euros** de subvention qui ont été mobilisés sur cette période.

Afin d'actualiser nos politiques économiques départementales et de prendre en compte la loi du 13 août 2004 donnant compétence de coordination aux régions, je vous ai proposé, lors de la DM2 2007 d'adapter notre dispositif avec celui du Conseil Régional Midi-Pyrénées. Dans un souci d'optimisation d'aides pour nos porteurs de projets, nous avons mis en place, à cette occasion, une **nouvelle politique économique intitulée « Avenir Entreprise »**.

Je vous sou mets, lors de cette session, le bilan annuel du F.D.I.E. pour l'année 2007, ainsi que les modifications budgétaires liées à la mise en place de cette nouvelle politique.

I - F.D.I.E. – BILAN 2007

En 2007, la Commission Permanente a décidé d'intervenir, toutes politiques confondues, sur **30 nouveaux projets**, représentant un engagement financier de **1 128 054 €** (détail annexe).

Ces interventions s'articulent autour :

a) – aides immobilières aux activités productives

Ces aides consistent à soutenir les communes et leurs groupements, les sociétés d'économie mixte ou les sociétés de crédit-bail pour la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à abriter des entreprises artisanales ou industrielles de production.

En 2007, le projet de création d'un atelier relais à Vazerac a été retenu en commission permanente au titre de l'aide aux communes pour l'équipement des infrastructures à finalité économique, pour un engagement financier de **24 528 euros**.

L'aide en direction des Sociétés de crédit bail s'est portée sur **3 dossiers** pour un montant de subvention de **190 625 euros**.

b) – aides immobilières aux activités commerciales :

- en direction des communes

Ces interventions, dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 1 000 habitants, viennent souvent compléter des aides de l'Etat (FISAC) et/ou de l'Europe (objectif 2).

En 2007, **5 projets** ont été retenus par la commission permanente pour un engagement financier total de **53 500€**.

Ces cinq projets se situent sur les communes de Villemade, Mansonville, Cazes Mondenard, Caumont et Vazerac.

- en direction des entreprises

Ces aides consistent à soutenir les commerces de première nécessité situés en zones rurales lorsque les commerçants engagent des travaux de modernisation.

En 2007, **2 dossiers** ont été retenus par la commission permanente pour un engagement financier de **10 890 €**. Ils sont situés dans les communes de Beaumont de Lomagne et Dunes.

c)– bonifications d'intérêts à l'hôtellerie

Au-delà de l'appui à la mise en conformité avec les normes actuelles d'hygiène et de sécurité des établissements hôteliers, cette politique doit aussi permettre d'améliorer la qualité des installations afin que nos établissements offrent un service d'excellent niveau.

En 2007, c'est **1 restaurant** situé à Saint Cirice qui s'est vu attribuer une bonification d'un montant de **1 105 euros**.

d) – études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités et les associations, à financer des études économiques prospectives, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

En 2007, **6 opérations** ont été engagées au titre de cette politique pour un montant de **310 217 €**. Il s'agit principalement d'études pour la mise en oeuvre de la zone Logistique Départementale de Labastide saint-Pierre – Campsas – Montbartier ou encore du dossier de Tarn et Garonne 2005.

e) - Interventions économiques en direction des industries agro-alimentaires

Cette politique, pour laquelle le Conseil Général a conventionné avec l'Etat, a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises exerçant leur activité dans les secteurs :

- du stockage, conditionnement et commercialisation des produits agricoles et alimentaires,
- de transformation et commercialisation de produits agricoles et alimentaires exerçant des services aux entreprises de ces secteurs.

En 2007, **3 projets**, figurant en annexe, ont été retenus pour un montant total d'aide de **97 561 €**.

f) - Aide à l'aménagement du territoire

Cette politique, votée par l'Assemblée Départementale, le 27 juin 2005, est destinée à appuyer la création ou l'aménagement de zone d'activités afin de permettre l'installation d'entreprises.

En 2007, **3 dossiers** ont reçu un avis favorable pour un engagement financier de **348 655 €** correspondant à un volume d'investissement de **1 474 463 €** et à l'aménagement d'un peu plus de 12 hectares de zones d'activités.

Il s'agit de l'aménagement de la zone d'activités « des Ports » à Nègrepelisse, de la zone d'activités de « la Mouscane » à Montech et de la zone d'activités de « la Molère » à Saint-Loup.

g) -Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique

Il s'agit ici d'une politique lancée en partenariat avec la Région. Elle consiste à financer de façon importante la création de réseau en haut débit dans les communes dont moins de 80% de la population ne peut accéder à l'ADSL. Ce dispositif en faveur de la resorption des zones blanches ADSL a permis d'aider **6 dossiers** (recouvrant 13 communes) pour un montant de **90 973 euros**.

II. AUTRES INTERVENTIONS

Au-delà du F.D.I.E. proprement dit, le Conseil Général intervient également :

- en partenariat avec l'incubateur Midi-Pyrénées,
- en appui à la plate-forme d'initiative locale M.T.G.I. (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative).

a) - Participation à l'incubateur Midi-Pyrénées

L'Incubateur de Midi-Pyrénées, mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation, a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche. Notre département a été un des premiers à apporter son concours à cette structure.

Pour 2008, je vous propose de continuer à soutenir l'Incubateur et ratifier un crédit de **21 000 €** au chapitre 6568, sous-fonction 91.

b) Participation aux pôles de compétitivités

En 2007, le Conseil Général a participé au pôle de compétitivité aéronautique et au projet hélimaintenance à hauteur de 3 500 €. Cette somme correspond au montant de l'adhésion de membre dans ces deux associations.

Pour 2008, au-delà de la reconduite de notre participation à ces deux associations, il convient d'approuver, conformément à notre décision de la DM 2 de 2007, un budget de **20 000 €** correspondant à notre participation aux frais de fonctionnement du pôle de compétitivité Agrimip Innovation.

c) - Plateforme d'initiative locale Montauban Tarn-et-Garonne initiative

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises, dans le département par l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2007, 36 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant global de 216 606 € (le montant du prêt moyen passe à 6 054 €).

Depuis sa création en 1994, la plate-forme d'initiative locale a accordé 289 prêts d'honneur pour un montant global de 1 417 966 €.

En outre M.T.G.I. gère les avances remboursables de l'Etat à certaines catégories de créateurs d'entreprises. Ce sont 43 avances remboursables qui ont été consenties au titre du dispositif EDEN pour un montant de 151 944 euros et la création de 61 emplois.

Pour 2008, je vous propose la reconduction de la subvention de **18 000 €** à Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, montant que vous trouverez inscrit dans le livre des subventions aux Associations.

III . AVENIR ENTREPRISE

A partir du 1er Janvier 2008, le « Contrat Avenir Entreprise » **se substitue** au régime du F.D.I.E. afin de **renforcer le partenariat** entre les entreprises, les acteurs économiques et le Conseil Général.

Ces aides, plus souples et **en cohérence avec celles de la Région**, s'adressent aux acteurs du développement économique qu'ils soient publics (collectivités locales) ou privés (entreprises de production ou de services aux entreprises). Elles concernent les investissements **immobiliers** mais également les investissements **immatériels** (réalisation d'études ou de programme, de recherche et développement) et pour la première fois les investissements **matériels** (achat de matériels liés à la production).

IV.PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2008

Je vous propose, au titre de l'année 2008 d'adopter les autorisations de programme et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan du F.D.I.E. pour l'année 2007, ainsi que des modifications budgétaires liées à la mise en place de cette nouvelle politique économique « Avenir Entreprise » ;
- Vote, au titre de l'année 2008 les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement ci-après (dossiers en cours et nouvelle politique) :

Libellé Imputation	EXERCICE 2008				Crédits de paiement 2008	
	Autorisation de programme	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT			Inscrits sur AP antérieures	Total
	2008	2008	2009	2010		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE						
AIDES						
AUX ACTIVITES						
PRODUCTIVES						
subventions aux sociétés d'investissements aux entreprises pour de l'immobilier	400 000	100 000	200 000	100 000	168 490	268 490
20426-93 Fies						
subvention aux entreprises pour du matériel	200 000	50 000	100 000	50 000		50 000
20426-93 Eip						
subventions aux communes pour de l'immobilier	100 000	25 000	75 000		24 528	49 528
2041415-93						
AIDES IMMOBILIERES AUX						
ACTIVITES COMMERCIALES						
Subventions aux tiers						
20425- 93	30 000	10 000	20 000		4 020	14 020
Subventions aux communes						
2041414- 93						

<i>Libellé Imputation</i>	<i>EXERCICE 2008</i>				<i>Crédits de paiement 2008</i>	
	Autorisation de programme	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT			Inscrits sur AP antérieures	Total
	2008	2008	2009	2010		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE						
	45 000	15 000	30 000		39 200	54 200
AIDES AU CONSEIL, Recherche et Développement, aide à l'immatériel (Audits) 204251-93	25 000	10 000	15 000			10 000
INTERVENTION EN FAVEUR DES INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES 20427-928	0	0	0	0	38 125	38 125
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE Conseil Général 6171-91 Communes 657347 91	100 000 25 000	60 000 25 000	40 000		229 584	289 584 25 000
Appel à Projet Midi-Pyrénées Numérique (ODBI) 2041465 68	150 000	50 000	50 000	50 000	60 975	110 975
AUTRES PARTICIPATIONS (Incubateur et Agrimip) 656831-91	41 000					41 000
AUTRES PARTICIPATIONS Pôle aéronautique 6281-91	3 500					3 500

Adopté à l'unanimité.

Le Président,